

DÉLIBÉRATION N°DL20210112 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - PARTENARIAT AVEC LA POSTE - MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE FORMATION DE L'ATELIER NUMÉRIQUE

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

L'atelier numérique de la Ville a ouvert ses portes en juin 2021 avec des missions d'accès au numérique. Il offre des postes en libre accès et des ateliers de loisirs et de formation.

Dans le cadre de la mission de formation de l'Atelier numérique, des partenaires de la Ville et extérieurs ont la possibilité d'occuper sa salle de formation dotée de 12 postes informatiques.

La POSTE, avec l'Association FACE LOIRE, souhaite organiser des ateliers numériques à destination des publics vulnérables autour de 4 modules :

- Savoir utiliser son ordinateur,
- Comment naviguer sur internet et accéder à ses droits en ligne,
- Apprendre à créer sa boîte mail,
- Comment utiliser le numérique pour gérer efficacement son budget.

Ces ateliers se dérouleront sur une période de 3 mois, renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 30 juin 2022.

Compte tenu de l'engagement de La POSTE dans la mise en place d'ateliers numériques à destination des publics vulnérables, il est proposé de répondre favorablement à sa demande de partenariat par le biais d'une convention qui autorisera l'organisation des ateliers et la mise à disposition gratuite de la salle de formation aux jours et horaires définis avec les responsables de l'équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

3 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

1 sans participation M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention entre la Ville et La POSTE sur la mise en place d'ateliers en faveur de l'inclusion numérique,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211004-DL20210112-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD